

La Résonance syndicale

STT CISSS EN NÉGO !!!!!!!!!!!!! LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissst.org Facebook Twitter

L'ASSEMBLÉE QUE NOUS ATTENDIONS TOUS!

AVIS DE CONVOCATION

**Assemblée générale : présentation
et vote sur l'entente de principe**

Du 5 au 15 février 2024

Chers(es) membres,

À la fin décembre, au terme de plus de 42 séances de négociation, dont 6 semaines intensives et 11 journées de grève, le Front commun et la FSSS-CSN sont parvenus à une hypothèse d'entente de principe avec le gouvernement. Celle-ci vise à la fois les salaires, la retraite, les droits parentaux, les assurances collectives, mais aussi tout ce qui concerne les conditions de travail et de pratique propres au secteur de la santé et des services sociaux. Pour que cette offre devienne notre nouvelle convention, il faut d'abord vous la présenter. Au bout du compte, à vous de décider!

Au courant des dernières semaines, de l'information partielle et non contextualisée sur l'entente de principe a été véhiculée par les médias, menant certains à se faire une opinion face à celle-ci. Il faut savoir que les gains obtenus aux tables centrale et sectorielle constituent un tout qui se doit d'être évalué dans sa globalité. Voilà pourquoi nous avons insisté sur le fait qu'il valait mieux attendre que l'on vous présente la totalité des éléments prévus à cette entente avant de vous faire une opinion en toute connaissance de cause.

Du 5 au 15 février prochains, vous, les membres CSN du STT du CISSS de Lanaudière (catégorie 2 et 3) ainsi que les membres d'Optilab Lanaudière (catégorie 2 et 3), êtes invités à participer à une assemblée générale spéciale sur plusieurs séances.

***** Pour obtenir le droit de vote, il faut avoir participé à l'assemblée. C'est la loi qui l'exige! *****

CALENDRIER DE LA TOURNÉE D'ASSEMBLÉE

► Lundi 5 février (14h)

CHSLD/CLSC St-Donat (Salle Bienvenue)

► Mercredi 7 février (13h et 16h)

CHSLD Brassard (salle Aile Ferland)

► Jeudi 8 février (9h/13h/19h)

Jolodium – Salle Maxime (12, rue du Richelieu, Notre-Dame-des-Prairies)

► Lundi 12 février (9h/12h/19h)

ZOOM

► Mardi 13 février (9h/12h/19h)

ZOOM

► Jeudi 15 février (9h/12h/19h)

ZOOM

Cliquez ici pour vous inscrire à une séance sur Zoom ou en présentiel.



Ordre du jour

1. Mot du président
2. Présentation du comité local de négociation et des invité-es
3. Lecture/adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des ententes de principe des tables centrale et sectorielle
5. Questions/commentaires
6. Recommandation sur l'adoption de l'entente de principe
7. Vote secret sur l'entente de principe
8. Proposition de destruction des bulletins de vote
9. Levée de l'assemblée

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Simon Deschênes,
Président du STT du CISSS
de Lanaudière - CSN



**J'espère
ne pas
tomber
malade
la nuit**



CONSÉQUENCE DE LA PRIVATISATION DES SOINS DE LA PREMIÈRE LIGNE

En quoi le privé est-il si funeste pour les soins de santé? Rappelez-vous de la semaine passée, on parlait du principe de vases communicants.

Par son refus de donner de bonnes conditions aux travailleurs (notamment les infirmières), par ses efforts insuffisants pour endiguer les innombrables TSO, il laisse le beau jeu au privé de venir cannibaliser le personnel du secteur public. Dans ce cas-ci, c'est par l'entremise d'un GMF (régulièrement ouvert aux patients entre 8h et 17h et 2 jours par semaine pour les urgences de ceux qui n'ont pas de médecin de famille).

Or, on apprend qu'en raison d'un manque de personnel, l'Hôpital de Rivière-Rouge (Laurentides) sera fermée entre 20h et 8h dès février. C'est là hélas un des dangers associés à manquer de vision pour les services publics aux dépens du privé. Les régions feront les frais de ces enlignements ministériels. À Rivière-Rouge, dès février, il faudra donc parcourir de 45 minutes à 1 heure de plus pour se rendre aux hôpitaux les plus proches. Sans compter que ces hôpitaux sont déjà très achalandés!

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

**Envie de bien débiter l'année?
BESOIN D'AIDE?
PENSE PAE!**

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998



Voici les 4^e et 5^e parties de notre traditionnel Bye Bye syndical, une rétrospective des moments marquants de l'année 2023 de nos travailleuses et travailleurs! Dans ces capsules, on explore l'histoire originelle et les premiers combats de CSNMAN et on assiste à l'action Compte à rebours de la fin de la convention collective! Cliquez ici pour regarder la 4^e partie et ici pour la 5^e!

Votre équipe Info-Mob



POSTULER

**AFFICHAGE(S) DE
POSTES À VENIR**

Catégorie 3

du 23 janvier au 6 février

**SECTION
RAPPEL
EXPRESS**

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 28 janvier pour l'horaire du 24 mars au 20 avril. À la hausse, toujours possible.

Demandes horaires : avant le 2 février pour les périodes allant du 25 février au 23 mars 2024.

Prochains fériés à demander : Vendredi Saint, 29 mars 2024 (F-10) et Lundi de Pâques, 1^{er} avril 2024 (F-11). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 1^{er} mars.

**CALENDRIER
2024**



CF	Congés fériés
F1	Fête du Canada
F2	Fête du travail
F3	Action de grâce
F4	Congé mobile
F5	Noël
F6	Veille ou lendemain de Noël
F7	Jour de l'An
F8	Veille ou lendemain du Jour de l'An
F9	Congé mobile
F10	Vendredi saint
F11	Lundi de Pâques
F12	Journée nationale des patriotes
F13	Fête nationale du Québec

Jour de la semaine	période 11	période 12	période 13	période 1	période 2	période 3	période 4	période 5	période 6	période 7	période 8	période 9	période 10
D	21 déc	28 janv	25 fév	24 mars	21 avril	19 mai	16 juin	14 juil	11 août	8 sept	6 oct	3 nov	1 déc
L	22 déc	29 janv	26 fév	25 mars	22 avril	19 mai	17 juin	15 juil	12 août	9 sept	7 oct	4 nov	2 déc
M	23 déc	30 janv	27 fév	26 mars	23 avril	21 mai	18 juin	16 juil	13 août	10 sept	8 oct	5 nov	3 déc
M	24 janv	31 janv	28 fév	27 mars	24 avril	22 mai	19 juin	17 juil	14 août	11 sept	9 oct	6 nov	4 déc
J	4 janv	1 fév	29 fév	28 mars	25 avril	23 mai	20 juin	18 juil	15 août	12 sept	10 oct	7 nov	5 déc
V	5 janv	2 fév	1 mars	29 mars	26 avril	24 mai	21 juin	19 juil	16 août	13 sept	11 oct	8 nov	6 déc
S	6 janv	3 fév	2 mars	30 mars	27 avril	25 mai	22 juin	20 juil	17 août	14 sept	12 oct	9 nov	7 déc
D	7 janv	4 fév	3 mars	31 mars	28 avril	26 mai	23 juin	21 juil	18 août	15 sept	13 oct	10 nov	8 déc
L	8 janv	5 fév	4 mars	1 ^{er} avril	29 avril	27 mai	24 juin	22 juil	19 août	16 sept	14 oct	11 nov	9 déc
M	9 janv	6 fév	5 mars	2 avril	30 avril	28 mai	25 juin	23 juil	20 août	17 sept	15 oct	12 nov	10 déc
M	10 janv	7 fév	6 mars	3 avril	1 ^{er} mai	29 mai	26 juin	24 juil	21 août	18 sept	16 oct	13 nov	11 déc
J	11 janv	8 fév	7 mars	4 avril	2 nd mai	30 mai	27 juin	25 juil	22 août	19 sept	17 oct	14 nov	12 déc
V	12 janv	9 fév	8 mars	5 avril	3 mai	31 mai	28 juin	26 juil	23 août	20 sept	18 oct	15 nov	13 déc
S	13 janv	10 fév	9 mars	6 avril	4 mai	1 juin	29 juin	27 juil	24 août	21 sept	19 oct	16 nov	14 déc
D	14 janv	11 fév	10 mars	7 avril	5 mai	2 juin	30 juin	28 juil	25 août	22 sept	20 oct	17 nov	15 déc
L	15 janv	12 fév	11 mars	8 avril	6 mai	3 juin	1 ^{er} juil	29 juil	26 août	23 sept	21 oct	18 nov	16 déc
M	16 janv	13 fév	12 mars	9 avril	7 mai	4 juin	2 juil	30 juil	27 août	24 sept	22 oct	19 nov	17 déc
M	17 janv	14 fév	13 mars	10 avril	8 mai	5 juin	3 juil	31 juil	28 août	25 sept	23 oct	20 nov	18 déc
J	18 janv	15 fév	14 mars	11 avril	9 mai	6 juin	4 juil	1 ^{er} août	29 août	26 sept	24 oct	21 nov	19 déc
V	19 janv	16 fév	15 mars	12 avril	10 mai	7 juin	5 juil	2 nd août	30 août	27 sept	25 oct	22 nov	20 déc
S	20 janv	17 fév	16 mars	13 avril	11 mai	8 juin	6 juil	3 rd août	31 août	28 sept	26 oct	23 nov	21 déc
D	21 janv	18 fév	17 mars	14 avril	12 mai	9 juin	7 juil	4 août	1 ^{er} sept	29 sept	27 oct	24 nov	22 déc
L	22 janv	19 fév	18 mars	15 avril	13 mai	10 juin	8 juil	5 août	2 nd sept	30 sept	28 oct	25 nov	23 déc
M	23 janv	20 fév	19 mars	16 avril	14 mai	11 juin	9 juil	6 août	3 rd sept	1 ^{er} oct	29 oct	26 nov	24 déc
M	24 janv	21 fév	20 mars	17 avril	15 mai	12 juin	10 juil	7 août	4 th sept	2 nd oct	30 oct	27 nov	25 déc
J	25 janv	22 fév	21 mars	18 avril	16 mai	13 juin	11 juil	8 août	5 th sept	3 rd oct	31 oct	28 nov	26 déc
V	26 janv	23 fév	22 mars	19 avril	17 mai	14 juin	12 juil	9 août	6 th sept	4 th oct	1 ^{er} nov	29 nov	27 déc
S	27 janv	24 fév	23 mars	20 avril	18 mai	15 juin	13 juil	10 août	7 th sept	5 th oct	2 nd nov	30 nov	28 déc

Légende : SS = jour de paie — période de choix de vacances ★ = date limite pour modifier la disponibilité (ajout dispo en tout temps) — période normale des vacances — date abandon affectation — paiement banque maladie/congé nuit

Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS de Lanaudière-CSN

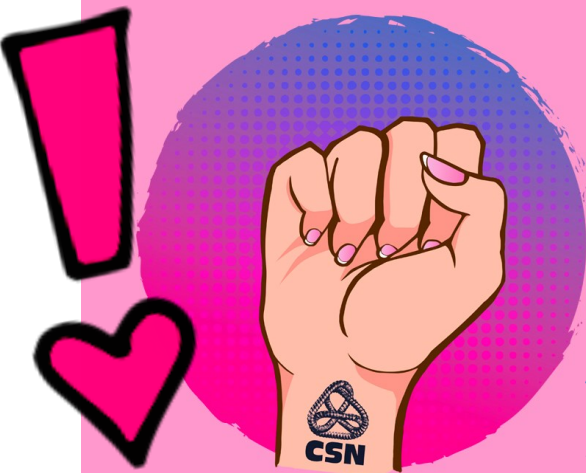
Tél : Agents gériés 450 759-8222 poste 2028 ou 450 654-7523 poste 20104 et 20139 Fax : 450-756-4275
Agents SST défense 450 759-8222 poste 4616 / 2009 ou 450-654-7229 66113 - Agents SST prévention 450-759-5353 poste 402910 / 402920
Courriel : accueil@sttcissss.org Site web : http://www.sttcissss.org

Notre fameux calendrier syndical 2024 est maintenant disponible en format PDF. Vous y retrouvez les périodes de choix de vacances, les dates de tombée pour modifier la disponibilité et d'abandon d'affectation, la période normale des vacances estivales, la date de paiement de la banque maladie et des congés de nuit, les fériés et bien plus! Des

calendriers papier seront disponibles dès le 1^{er} février dans l'ensemble de nos bureaux syndicaux. Pour les installations, si vous désirez en avoir, écrivez-moi à accueil@sttcissss.org. Je pourrai vous en acheminer par courrier interne. Vous pouvez télécharger le calendrier en cliquant ici!

Isabelle Desmarais,
Secrétaire générale





VOUS AVEZ MANQUÉ LA RENCONTRE?

POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE #JUSTE\$ALAIRE

TOUTES LES INFOS ICI!

Compte-rendu des rencontres d'information sur l'équité salariale (catégorie 3)

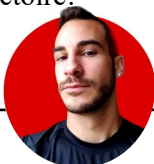
Vous avez manqué les rencontres d'information du 26 janvier dernier? Pas de panique! Voici un compte-rendu, avec tous les documents nécessaires pour vous rattraper!

Les séances d'information ont été animé par Simon Deschênes, notre Président, avec comme invitée spéciale Carole Duperré, notre représentante nationale de la catégorie 3 à la FSSS-CSN et ancienne v.-p. catégorie 3 locale. Soulignons aussi la présence de Karine St-Arneault, qui assure son intérim. Enfin, la décoration de la salle, la distribution des repas et la gestion du volet Zoom a été réalisé par vos militantes à la Condition féminine, soit Hélène Melançon, Sonia Senez et Jennifer Camirand, et par votre équipe InfoMob, soit Philippe Cloutier et moi-même, Francis. Un grand merci à tous et toutes! Merci aussi à toutes les participantes qui nous ont rejoint pour célébrer cette belle victoire!

À noter que Simon et moi-même sommes tous deux du personnel administratif concerné par ce dossier. En 2^{ème} colonne, vous trouverez les titres d'emploi concernés avec précisions. En 3^{ème} colonne, tous les liens vers les documents et la vidéo.

Bravo pour cette grande victoire!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



Quels titres d'emploi sont concernés ici?

- ▶ **Agente administrative
classe 1-2-3-4**
- ▶ **Acheteuse**
- ▶ **Secrétaire juridique**
- ▶ **Secrétaire médicale**
- ▶ **Adjointe à la direction**
- ▶ **Adjointe à l'enseignement universitaire**
- ▶ **Spécialiste en procédés administratifs**

Certaines confusions requièrent des précisions pour les gens des autres titres d'emploi qui se demanderaient : *Hey, pourquoi n'ai-je pas d'équité cette fois-ci?*

De 1), tous les titres d'emploi qui ont fait l'objet de plaintes d'équité pour les exercices de 2010 et 2015 avaient DÉJÀ eu gain de cause. C'était l'objet de la rétroaction reçue en 2021 par les PAB, ASSS et autres titres d'emploi de la catégorie 2, en plus des techniciennes en administration. Les PRDM ont aussi réglé en 2022.

De 2), l'équité traite de la discrimination subie par des titres d'emploi à majorité féminine et ne concerne donc pas les titres à majorité masculine, par exemple magasinier et ouvrier spécialisé. Tout le monde mérite beaucoup plus en salaire, mais il faut simplement bien différencier l'équité salariale et la négociation. Ce sont deux dossiers parallèles.

Liens importants!

Pour les personnes n'ayant pu se joindre à l'une des deux séances organisées le 16 janvier ou pour les gens souhaitant revoir la documentation, cliquez sur les liens suivants pour prendre connaissance des éléments présentés :

▶ [Lien vers la vidéo intégrale de la rencontre.](#) C'est la meilleure façon de découvrir tous les éléments, avec les explications et questions! :) Nous vous recommandons de l'écouter! [Vous pouvez aussi la voir ici en Facebook Live.](#)

▶ [Communiqué syndical incluant un résumé précis des éléments pour chaque titre d'emploi concerné;](#)

▶ [Présentation Powerpoint en PDF avec l'ensemble des informations sur les gains obtenus pour chaque titre d'emploi et des exemples de calcul pour mieux comprendre l'impact.](#) À noter que tous ces chiffres tiennent compte les données de l'entente de principe de la présente négociation, sans les intégrer dans les pourcentage indiqué, pour bien différencier.



21 JANVIER

JOUR DU DRAPEAU



C'était v'là 76 ans! Le 21 janvier 1948, le fleurdelisé devenait notre drapeau officiel, prenant d'assaut le mât du Parlement pour tasser l'UnionJack britannique! Bye Mister! Un drapeau est un symbole puissant et rassembleur, et c'est encore plus vrai pour les nations pour qui exister est une lutte constante pour sa légitimité et sa belle langue!

Cela dit, profitons-en pour réfléchir : quel Québec voulons-nous draper de bleu? Le Québec qu'on privatise ou le Québec que NOUS construisons? Qui a bâti le Québec? La CAQ ou les travailleurs et les travailleuses? Qui tient nos réseaux publics à bout de bras? Les ministres et leurs réformes destructrices ou les syndiqués et leur courage dans la lutte?

M. Legault, vous ne parlez pas au nom des Québécois quand vous détruisez le Québec, méprisez nos travailleurs et vendez nos richesses aux plus offrants! Non! Devant la casse caquiste, osons l'action : le drapeau en berne... et le poing levé!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



JOURNÉE MONDIALE



DE LA CULTURE AFRICAINE
ET AFRO-DESCENDANTE :
24 JANVIER



JOURNÉE INTERNATIONALE
DE L'ÉDUCATION :
24 JANVIER

SEMAINE POUR UN QUÉBEC SANS TABAC

À cette occasion, si vous avez pris la résolution cette année de cesser de fumer, sachez qu'il existe des outils et tout un programme pour vous aider à y parvenir. En dehors des bénéfices évidents sur la santé qui se dégagent d'une telle démarche, sachez que c'est également gagnant sur **le plan économique!** Le gouvernement lui-même économise énormément en frais médicaux lorsqu'une personne y parvient, mais ça représente également des économies substantielles pour **vous!** Selon Statistiques Canada, en 2021, ce poste budgétaire des Canadiens s'élevait déjà à 1 800\$ par année! Avec les taux d'intérêts et l'inflation d'aujourd'hui, ce montant serait le bienvenu dans nos poches!

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

DU 14 AU
21 JANVIER



Le tabac fragilise des vies

Semaine pour un
QUÉBEC SANS TABAC
jarrete.qc.ca

cqts^x



LE PL-15 EN QUATRE POINTS

S'il y a un point sur lequel les syndicats et le gouvernement sont capables de s'entendre, c'est sur le fait que quelque chose ne tourne pas rond dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Il est progressivement **plus difficile de consulter un médecin**. Plus le temps avance, plus **les services exigent des frais**. Le personnel du RSSS est insuffisant, épuisé, démotivé, malade, etc.

1. Une agence qui gérera le réseau à la place du gouvernement

Ce que le projet de loi dit :

L'Agence de Santé Québec (ASQ) sera en charge d'administrer le RSSS. Le ministre de la Santé n'aura qu'un rôle d'orientation. Même si ça peut sembler une bonne décision de soustraire l'administration du RSSS aux aléas électoralistes, cela signifie que le ministre et le gouvernement se déresponsabilisent de ce qui se passe dans le RSSS. Si ça va mal, ils pourront blâmer le PDG et le remplacer. Ça veut aussi dire que les députés de l'opposition ne pourront plus questionner le ministre responsable du plus gros budget de l'État.

Santé Québec doit être efficace. Soit, mais le PL-15 ne mentionne pas les cibles de cette efficacité. Tout le monde veut de l'efficacité, mais au-delà des chiffres du tableau de bord si chers au ministre, il ne faut pas oublier qu'il y a des gens qui ont des besoins criants. Le seul objectif du RSSS devrait être d'améliorer la santé et le bien-être de la population, objectif qui **n'est pas** inscrit dans le PL-15. On dit aussi que l'ASQ devra respecter les budgets. Est-ce dire qu'elle devra couper dans les services pour atteindre cette **efficacité**?

2. Privatiser les soins de santé et les services sociaux

Ce que le projet de loi dit :

Le RSSS est à présent officiellement à la fois public et privé. Le Québec a besoin d'un réseau public et acces-

sible pour tous, quel que soit leur revenu. Lorsque le gouvernement paie pour permettre aux entreprises de générer des profits (incluant par la sous-traitance), cela lui coûte cher, ce qui fait qu'en bout de ligne, payer pour ces profits enlève des budgets pour les hôpitaux, CPE, etc. Plus le privé se développe, plus il **manque d'employés dans le réseau public** et plus **les gens doivent payer pour des soins et services qui ne sont pas couverts** par la RAMQ. Si le RSSS n'a jamais été totalement public, il faut savoir qu'ajouter davantage d'entreprises à but lucratif n'est pas sans conséquence.



Il faudra frapper fort pour résister aux effets dévastateurs du PL-15!

3. Un seul unique et méga employeur

Ce dont le Québec a besoin : un RSSS proche des gens et de leurs besoins, peu importe où ils habitent.

Ce que le projet de loi dit :

Il y aura davantage de cadres dans le réseau pour une gestion plus décentralisée. Plus de cadres, soit, mais quels pouvoirs auront-ils réellement, quelle influence auront-ils sur les décisions locales? Aucun expert ne croit au projet de décentralisation de la réforme Dubé.

Santé Québec sera le seul et unique employeur du RSSS. Il est très probable que la gestion du quotidien se fera depuis Québec, loin des réalités locales. Un réseau déraciné.

L'ancienneté des employés sera provinciale. Le principe d'une ancienneté provinciale est acceptable, mais ça doit bien entendu être négocié afin

de limiter les *jeux* de chaise musicale et une déstabilisation des équipes de soins.

4. Dénigrer les travailleuses et les travailleurs

Ce dont le Québec a besoin : que le RSSS devienne un employeur de choix qui inspire les gens à travailler dans le réseau.

Ce que le ministre Dubé dit :

Dans les médias et en commission parlementaire, il a pointé les coupables de tous les maux du RSSS : les méchants syndicats!

Pourtant, les syndicats ne sont rien de moins que les porte-paroles élus par les travailleuses et travailleurs qui tiennent à bout de bras le réseau, jour après jour, nuit après nuit! Dénigrer les syndicats, c'est détourner l'attention ailleurs que sur les véritables coupables que sont les gouvernements successifs qui, comme la CAQ, ont imposé de lourdes réformes de gestion et de privatisation sans que ça améliore la situation.



Par exemple, le projet chouchou de François Legault en 2002, **l'implantation bord-en-bord des GMF** n'a pas eu d'impact positif sur les files d'attente : le réseau des GMF est un échec retentissant. Au lieu de casser du sucre sur le dos des syndicats, il serait peut-être temps d'écouter les employés du RSSS pour cibler les solutions les plus efficaces.

[Cliquez ici pour lire la publication de la FSSS qui a inspiré ce texte!](#)

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

